



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DU G.P.L.R.

« Le samedi 21 novembre, journée des Commissions à Saissac »

Sommaire

Le mot du Président	1
La Région en timbres	2
Marcophilgard 2009	3
Le Registre des Associations	4
« Etre au parfum »	5
Ce qui ne paraît plus à La Poste.	6
Informations	6



La journée des Commissions 2009 : Après quelques reports de dates dus à diverses raisons, l'Amicale Philatélique de Saissac a décidé de vous recevoir dans ce village de la Montagne Noire qui a organisé en 2008 le Congrès Régional.

Le programme n'est pas à ce jour fixé, mais vous allez le recevoir prochainement avec la convocation pour cette journée. Je vous demande alors de diffuser l'information à vos membres, en particulier à ceux qui ont l'intention de concourir prochainement.

Cette journée sera une réussite si vous êtes nombreux à vous déplacer. Tout le monde a quelque chose à apprendre et c'est le moment idéal pour poser les questions qui vous tiennent à cœur.

*

Les expositions nationales 2010 : L'Exposition Nationale aura lieu au Parc Floral à Paris du 11 au 20 juin, en marge de la tenue du 56^{ème} Congrès National. Il n'y aura pas de classe jeunesse, ni de classe ouverte, carte postale ou libre. Ces quatre classes seront regroupées à Villeneuve sur Lot du 30 octobre au 1^{er} novembre 2010 à l'occasion de la tenue de l'Exposition Nationale Jeunesse Timbres-Passion. Merci de faire passer le message aux membres de votre association qui ont le niveau pour exposer en Nationale.

*

La Fête du timbre aura lieu les 27 et 28 février 2010. Le sujet du timbre qui a été choisi pour cette occasion est l'eau. Toutes les associations de la Région qui ont posé leur candidature pour organiser la Fête du Timbre ont été acceptées. Espérons que le thème de « l'eau » sera porteur et que la fréquentation du public sera au rendez-vous.

P. LACASTAIGNERATE

LA REGION EN TIMBRES

Durant ce 3^{ème} trimestre 2009, notre région Languedoc Roussillon honore un héraultais en la personne d'Eugène VAILLÉ qui fut Conservateur du Musée Postal. Nous évoquerons dans cette page la mémoire d'un Montpelliérain, Francis PONGE, puisque cela fait 110 ans, cette année, que cet écrivain est né dans cette ville. Par ailleurs, l'arrivée de l'automne marque la fin des vendanges.

FRANCIS PONGE

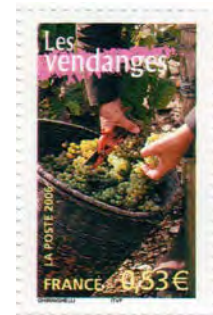
Emis le 25 Février 1991 - retiré le 11 Octobre 1991
C'est l'un des six timbres de la série des personnages célèbres de 1991
Dessin de Stella Mertens et gravure de Pierre Albuissou
Imprimé en taille-douce rotative en feuille de 50 timbres et en carnet.
1 450 778 séries et 1 196 527 carnets vendus.
Valeur faciale : 2,50 Frs + 0,50 Frs de surtaxe -
Usage : lettre simple à compter du 19 août 1991



Francis PONGE est né en 1899 à Montpellier. Il fit des études brillantes à Avignon, Caen et Paris, adhéra au groupe surréaliste en 1930. Résistant, professeur à l'Alliance Française, Grand prix de poésie de l'Académie Française en 1984, cet écrivain est connu pour ses descriptions minutieuses des objets, par de courts poèmes en prose. Il sera à la fois poète matérialiste, précurseur du nouveau roman et poète de l'existentialisme. En savourant ses écrits déconcertants on peut découvrir, par exemple, tout un monde de réflexions et de symboles dans « le cageot », « la bougie », « le savon », « le volet », « l'appareil de téléphone », « la pomme de terre » etc. ... Ainsi que dans son ouvrage le plus célèbre : « le parti pris des choses ». Le timbre quant à lui semble surréaliste, la tête de Ponge paraissant détachée du corps !

LES VENDANGES

Emis le 27 Mars 2006 - retiré le
C'est l'un des dix timbres du feuillet « La France à vivre » de 2006
Imprimé en Héliogravure en Bloc-feuillet et en carnet de voyage
Tirage inconnu. Mise en page par Bruno Ghiringhelli
Valeur faciale : 0,53 euro - Usage : Lettre simple zone A à compter du 30/09/06



L'histoire de la vigne et du vin est si ancienne qu'elle se confond avec l'histoire de l'homme. La Bible fait de Noé le premier agriculteur (« il planta une vigne et il en but le vin » Genèse 9), tandis qu'un récit babylonien vieux de 4000 ans parle déjà du vin. La vigne est assurément un des plus vieux arbustes du Monde, elle sera implantée en Languedoc grâce à l'avancée romaine en 125 av J-C. La production narbonnaise commençant à concurrencer les vins romains, en 92 l'empereur Domitien fait interdire la plantation des vignes et ordonne l'arrachage de 50% du vignoble méditerranéen, interdiction levée 200 ans plus tard. Le christianisme renforcera la valeur attachée au vin. Alors que les vins de l'Antiquité étaient coupés d'eau et agrémentés d'herbes et d'aromates, le vin sous la forme que nous le consomons aujourd'hui, apparaît au Moyen Age. Paris et l'Île de France seront très longtemps le plus grand vignoble de France. A cette époque, on ne décidait pas soi-même de la date des vendanges. C'est à l'issue de la messe dominicale de fin Août, que le seigneur criait « ban des vendanges ! » interdisant ainsi toute vendange avant ou après la période fixée. Il était également interdit de sortir les raisins de la paroisse, ou de les transporter avant le lever ou après le coucher du soleil. En matière d'outillage, la serpette laissera la place au sécateur en 1840. Signalons qu'en 1865-70 le vignoble européen fut décimé par le Phylloxéra et heureusement sauvé par l'importation de plants américains résistants à l'insecte. Pour terminer le vin que l'on extrait est synonyme de fête, d'ivresse et de convivialité, il faut en abuser avec modération, malgré les écrits de Pasteur.

MARCOPHILGARD

LES 27 & 28 JUIN 2009

À UZÈS

Après MARCOPHILEX XX en 1995 et Marcophilgard à Alès en Octobre 2006, l'Union Marcophile Gardoise (UMG) a réalisé Marcophilgard à Uzès avec l'aide de L'Amicale Philatélique de l'Uzège et l'UM nationale.

Malgré la date un peu tardive car proche des vacances cette manifestation a été un succès : de nombreux visiteurs de passage à Uzès et, bien sur, les marcophiles locaux étaient présents.

L'exposition, non compétitive, rassemblait 48 panneaux de collections appartenant toutes aux membres de l'UMG sur des sujets divers : *Marques et oblitérations dans l'arrondissement de Béziers ; Bateaux Avions ; Le télégraphe de Chappe à 1900 ; Les formations sanitaires de Montpellier 1914 - 1918 ; Cachets à date et oblitérations grilles du Gard 1849/1856 ; Ballons montés : la Gazette des absents ; Pneumatiques particuliers mais réglementaires ; Cursives du Gard ; Les trains sanitaires guerre 1914 - 1918 ; Circuits postaux du Gard ; 100 ans de taxe ; courriers accidentés ou retardés de la ligne Mermoz ; « l'année terrible » vue de Sète.*

L'histoire de la Poste à Uzès était représentée sur 10 panneaux, et 10 autres panneaux étaient réservés à Mr Sené, membre de l'Académie et de la SAMP. Une belle manifestation à poursuivre...par une Marcophilex nationale ?



Le château, vu de la salle d'exposition

LES REGISTRES DES ASSOCIATIONS

Une utilité pratique et juridique

*Avec l'aimable autorisation de
Maurice Durrieu, président du
Groupement Midi-Pyrénées*

1) Le Registre Spécial

Toute association simplement déclarée ou reconnue d'utilité publique, quel que soit son objet ou son activité, a l'obligation de tenir un « registre spécial ».

Forme : le législateur emploie l'expression « registre ». On peut en conclure qu'il s'agit bien d'un registre au sens matériel du terme, c'est-à-dire d'un document contenant des feuillets blancs reliés de façon indissociable. Idéalement, le registre comporte une pagination. *Ce registre peut être un simple cahier.* En tout cas, il ne semble pas possible à une association d'utiliser comme registre spécial des feuilles mobiles et indépendantes, même enliassées par la suite dans un classeur ou dans tout autre système de reliure mécanique.

Ce registre spécial doit être coté et paraphé sur chaque feuille par la personne habilitée à représenter l'association. C'est donc généralement au président de l'association qu'incombe cette formalité.

2) Tenue

Le registre spécial doit être tenu au siège de l'association. Les mentions qui y sont portées doivent l'être de façon chronologique et sans aucun blanc. Il faut ajouter que pour conserver à ce registre sa valeur probante, il convient d'éviter toute rature ou surcharge. La tenue d'un véritable registre rend impossible l'utilisation de l'informatique ; cette conséquence résulte également de l'emploi du terme « inscription » qui laisse à penser que les mentions doivent être manuscrites.

La pratique utilise parfois le procédé qui consiste à saisir d'abord le texte sur informatique puis à coller l'édition papier sur le registre lui-même. Aucun texte, aucune réponse ministérielle ni aucune décision judiciaire n'a, à notre connaissance, interdit ce procédé. Signalons toutefois qu'en matière de sociétés ce procédé (en fait son équivalent dactylographié de l'époque) a été condamné. Il convient donc de se méfier d'une telle pratique d'autant que le contenu de ce registre la rend le plus souvent inutile.

3) Contenu

En effet, et contrairement à ce que croient et font de nombreux dirigeants d'associations, il n'est aucunement obligatoire de transcrire sur le registre spécial les délibérations intégrales des organes de direction (bureau, comité, conseil d'administration) et des assemblées générales, ni systématiquement toutes les délibérations. **Seuls sont à transcrire les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, et les modifications apportées aux statuts.** Concrètement, il suffit donc de porter dans le registre la mention selon laquelle aux termes de la réunion du conseil d'administration en date du... Monsieur X a été nommé président en remplacement de Monsieur Y., ou celle indiquant qu'à la suite du vote de l'assemblée générale du ... la rédaction de l'article n°... des statuts a été modifiée.

Doivent également être portés sur le registre spécial : la fondation de nouveaux établissements, le changement d'adresse du siège social, l'achat et la vente d'immeubles de l'association, l'adhésion de nouvelles associations au sein d'une union d'associations.

Outre le fait que la reproduction de l'intégralité des procès-verbaux n'est pas obligatoire, celle-ci ne nous paraît pas opportune. En effet, ce registre peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'autorité administrative ou judiciaire. Dès lors, même si l'association n'a rien à cacher, pourquoi soumettre à un contrôle éventuel des informations et des décisions qui n'ont pas à l'être et qui peuvent être complètement étrangères au changement des dirigeants ou à la modification des statuts (approbation des comptes par exemple).

Notons enfin que doivent être mentionnés obligatoirement dans ce registre spécial, au regard des modifications transcrites, les dates des récépissés délivrés par les préfetures ou sous-préfetures à la suite des déclarations desdites modifications. Rappelons à cet égard que le législateur impose aux associations de déclarer à la préfeture ou sous-préfeture, dans les 3 mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

A suivre...

Il faut parfois être au parfum . . .

Sans jeu de mots, être "au parfum", et avoir du flair.

La philatélie moderne, tant décriée par nos anciens, peut parfois nous conduire à avoir de bonnes surprises.

Un peu d'histoire ... récente. Nous sommes dans les premiers jours de 2005. À la demande de la maison Chanel, La Poste procède à un tirage spécial de deux timbres destinés au courrier commercial de l'entreprise. Imprimés en feuilles de 56 exemplaires avec bords de feuille contenant des inscriptions à droite et à gauche, ces timbres sont fournis sans que les philatélistes aient été mis au courant.

Pour satisfaire les demandes des collectionneurs, un deuxième tirage est réalisé en juillet 2005. Le scandale est étouffé et la spéculation enrayée. Mais les feuilles de ce deuxième tirage se présentent avec des marges infimes, sans inscription.

Les deux tirages comportent une valeur à 0,50 € (lettre jusqu'à 20 g pour l'intérieur) et une valeur à 0,75 € (lettre jusqu'à 20 g pour la zone Europe).

Les timbres de chaque valeur mis à côté l'un de l'autre ne présentent pas de différence notable, à part peu être dans la teinte de fond du papier.

Pour quel motif ce timbre a-t-il été demandé par la Maison Chanel ?

La réponse est simple: Ce timbre a servi à affranchir le courrier de début d'année servant à informer les dépositaires de la marque des nouvelles conditions commerciales et à leur proposer la nouvelle gamme de parfums. Les dépositaires de métropole ont reçu un courrier affranchi avec le timbre à 0,50 € et ceux installés dans les autres pays européens un courrier affranchi à 0,75€.

Et c'est dans une boîte de vrac dans une brocante qu'est arrivée cette lettre à en-tête de la maison Chanel. La date du 2 février 2005 du bureau de Neuilly, siège de l'entreprise, suffit à elle seule à certifier que nous nous trouvons bien devant un timbre du 1er tirage, le second tirage datant de début juillet.

Il ne nous reste qu'à rechercher un courrier similaire envoyé dans la zone Europe avec le timbre à 0.75 €. Peut-être dans une autre brocante . . .

P. LACASTAIGNERATE



4^{ème} trimestre 2009**Ce qui ne sera pas en vente à la Poste . . .**

Les envois des autocollants aux associations philatéliques qui sont inscrites se font parfois avec du retard dû à mon emploi du temps parfois chargé. J'ai les quantités de timbres à vous faire parvenir. Si celle-ci varie, merci de me le signaler le plus rapidement possible.

Il serait bien d'en faire autant si vous voulez que je vous fournisse avec les encarts. La quantité que vous allez me demander à partir du tableau ci-joint ne sera modifiable à l'avenir que si vous me le demandez.

Ce tableau ne va donc servir de bon de commande pour la dernière fois. Un rappel pour me contacter : Par courrier, par fax au 04 68 24 47 45, mais surtout par mail à : patricklacas@orange.fr

Merci de m'envoyer la commande le plus tôt possible

4 ^{ÈME} TRIMESTRE 2009				
DATE DE PARUTION	DESCRIPTION	PRIX DE VENTE	VOTRE COMMANDE	CONDITIONNEMENT
9 NOVEMBRE 2009	SOUVENIRS PHILATÉLIQUES LISBONNE LOT DE 6 ENCARTS INDIVISIBLES	15.00		LOT DE 6 ENCARTS
9 NOVEMBRE 2009	SOUVENIR PHILATÉLIQUE « MEILLEURS VOUEX »	3.00 €		ENCART À L'UNITÉ
9 NOVEMBRE 2009	SOUVENIR DU PLUS BEAU TIMBRE DE L'ANNÉE LA ROCHELLE – CHARENTE MARITIME	3.00 €		ENCART À L'UNITÉ
23 NOVEMBRE 2009	SOUVENIR PHILATÉLIQUE « DERNIÈRE CAMPAGNE DE LA JEANNE D'ARC »	3.00 €	x	ENCART À L'UNITÉ



Prochain rendez-vous :

Exposition à CÉRET les 31 octobre et 1^{er} novembre au gymnase des Tilleuls pour la 8^e Rencontre Philatélique Catalane. Bourse d'échange toutes collections le dimanche 1^{er} novembre.

CONGRES REGIONAL à CASTELNAUDARY

26 et 27 septembre 2009

PALMARES**Aérophilatélie**

Ralph BARRACANO : Ballons montés GA
Michel DE POMPIGNAN/ Ligne Toulouse Santiago GV

Jeunesse

Fanny DURAND : Supplique...pour avoir un chat GA
Alexandre FOURNIER : En garde ! A

Thématique

Michel HELIAS: Noël A
Guy HELIAS: Sans lui pas de vie A
Yannick PUGET: Jour de Foot GV

Histoire Postale

Jean MICHEL: Les Hexagones B
Roger PANIER: Surcharges EA, dept. De Sétif A
René MARTIN: HP du dept de l'Hérault 1849/1878 GA
Serge MAGALLON: HP de l'Ethiopie, Emission de 1909 V
Bernard VIGUIER: Ecrits de la loi du 9 Vend. An 6 GV

Traditionnelle

Roger POISSON: Histoire de l'Ile de la Réunion B